

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N° 179
17 janvier 2011

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Sous couvert de réforme des « rythmes scolaires », le gouvernement fourbit une arme de destruction massive de l'enseignement public, et du statut de ses enseignants.

La responsabilité des dirigeants syndicaux, en particulier de la FSU, du SNES, du SNUIPP, du SNEP:

rompre immédiatement la funeste concertation - coopération à cette entreprise.

Le gouvernement Sarkozy -Fillon- Chatel prenant appui sur la victoire sans bavure remportée sur les retraites, a décidé d'engager une offensive frontale contre l'enseignement public, et le statut des personnels

Les enseignants comme travailleurs, comme fonctionnaires ne se leurrent pas une seconde à ce sujet : ils savent qu'ils viennent d'encaisser une lourde défaite avec la contre- réforme des retraites : droit au départ repoussé à 62 ans, diminution de 3% à terme de leur salaire via l'augmentation de la contribution retraites, liquidation de la CPA et à l'horizon l'individualisation totale des droits à retraite avec la perspective (à la demande de Chèrèque) de la retraite par points. Les propos dithyrambiques des dirigeants syndicaux sur le mouvement « exemplaire » ne visent qu'à un objectif : cacher leur responsabilité écrasante dans cette défaite à travers leur collaboration aux 56 réunions de concertation qui ont préparé la contre- réforme, à travers leur refus d'appeler à manifester à l'Assemblée Nationale au moment décisif, au moment où les députés UMP s'apprêtaient à la voter.

Le gouvernement, la majorité UMP ne s'y trompent pas non plus, tel Copé : « *Nous avons ouvert une brèche sur les retraites ; il faut maintenant en ouvrir une sur les 35 heures* ». Bien plus que des 35 heures, il s'agit de liquider toute référence à une durée légale du travail.

Et c'est ce contexte qui permet à ce même gouvernement d'envisager de remporter la victoire décisive en faisant sauter tous les verrous subsistant au démantèlement de l'enseignement public, au statut du personnel. Quels sont les objectifs du gouvernement sous couvert de réformer les « rythmes scolaires » ? Qu'on en juge à travers l'analyse des extraits les plus significatifs du rapport de la mission parlementaire, présidée par la député UMP Tabarot !

Un rapport parlementaire qui en dit long sur les objectifs réels : déréglementation tous azimuts....

Il faut l'indiquer d'emblée : il ne s'agit pas de « rythmes scolaires » : le gouvernement n'en a cure pas plus qu'il n'a cure de la formation des enseignants, de la lutte contre l'échec scolaire etc. Qui peut en douter au regard de la politique suivie depuis quatre ans au rythme de 15 à 20000 suppressions de poste par an? Ce gouvernement qui a accumulé les contre- réformes destructrices de la « réforme » Darcos du primaire, à la mise en place des bacs pros en trois ans, à la « réforme » du lycée, en passant par la « réforme » liquidation de la formation des enseignants.

Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance du rapport parlementaire corédigé par le député UMP Breton et le député PS Durand (le PCF n'étant pas en reste qui, par l'intermédiaire du député Amiable « *salue la qualité du travail de la mission d'information* ».

• supprimer massivement heures d'enseignement, options, liquider les normes nationales en matière d'horaires disciplinaires au profit d'une détermination locale des emplois du temps dans le cadre de l' « autonomie des établissements » : « *le poids des heures obligatoires, imposé par les arrêtés ministériels fixant les programmes nationaux dans chaque discipline, et la définition hebdomadaire du service des enseignants limitent fortement les possibilités d'adaptation locale en fonction des besoins des élèves* ».

Le rapport tempête contre « *la prolifération d'options* ». Il préconise la réduction à tous les niveaux scolaires des programmes dont il faut combattre « *l'excès d'encyclopédisme* » ; mieux même, leur réduction à de vagues « *référentiels nationaux* » que les établissements dans le cadre de leur autonomie gèreraient chacun à sa façon.

Il s'agit de déréglementer tous azimuts sur le modèle de ce qu'a fait Darcos dans les LP où « *le nombre d'heures d'enseignement est fixé globalement pour les trois années menant au baccalauréat et chaque lycée professionnel le répartit selon les modalités qu'il choisit* ».

- des cours à 80 élèves... pour préparer les lycéens à l'université !

« La mise en place de nouveaux modes de regroupement des élèves devrait être le corollaire du développement de formes d'apprentissage variées... Le développement d'un enseignement dispensé dans le cadre de petits groupes interactifs ne devrait pas exclure celui de « cours magistraux », rassemblant plusieurs classes, dès lors que la matière se prête à des cours dictés, comme c'est le cas pour l'histoire-géographie. Pour le délégué national de l'UNI-lycées, l'organisation d'enseignements dispensés à soixante, voire quatre-vingts élèves, serait d'autant plus opportune qu'elle les préparerait aux méthodes de travail de l'enseignement supérieur. »

- réduire largement les vacances d'été, ce qui combiné à la réduction du nombre d'heures - élèves et à l'annualisation des services permet une réduction massive de postes (le même enseignant pouvant prendre plusieurs classes successives dans l'année scolaire)

Le rapport explique même par quelle « tactique » on va pouvoir faire avaler la pilule aux enseignants. Testu, un des « experts » auditionné explique : « Sur un plan tactique, une réflexion sur les rythmes scolaires qui débiterait par la question de la durée quotidienne des classes permettrait, par la suite, de tirer les conclusions qui s'imposeraient au niveau du rééquilibrage de l'année scolaire. À l'inverse, aborder la question des rythmes scolaires sous l'angle de la durée des grandes vacances, ce serait entamer le débat par la fin et prendre le risque que celui-ci n'avance pas. »

Le rapport nous indique que « La mission a tendance à partager cette analyse. »

- en maternelle, réduire largement la présence des enseignants devant les enfants !

Philippe Claus, doyen du groupe de l'enseignement primaire de l'inspection générale : « En effet, est-il normal d'exiger la présence, auprès d'un enfant de trois ans, d'un enseignant pendant vingt-quatre heures hebdomadaires ? Incontestablement, tout un monde sépare un « préadolescent » de onze ans d'un élève de trois ans. Cet interlocuteur de la mission s'est donc demandé si la « part d'école » prévue pour les enfants les plus petits ne devrait pas être réduite pour organiser, en maternelle, une part d'activités non scolaires plus importante. » On voit là tous les postes d'enseignants de maternelle qui pourraient être supprimés avec le développement concomitant des jardins d'éveil.

- porter le coup de grâce au baccalauréat et lui substituer un diplôme- maison sans valeur nationale

« ...l'organisation du baccalauréat n'empiète pas seulement sur les enseignements au lycée, mais affecte, en réalité, la totalité de l'enseignement scolaire. En effet, l'éparpillement de l'attention que l'on peut constater chez les lycéens à partir du mois de mai concerne également, par un effet de contamination, les collégiens et les écoliers ... » « ... Ce constat ne devrait-il donc pas conduire à une refonte des modalités d'attribution du baccalauréat en recourant au système d'unités capitalisables sur l'année proposé par M. Philippe Meirieu ? Ce serait le moyen, selon lui, de mettre fin à l'absurdité d'un « bac obligeant toute la société à se mettre à son diapason »

Le caractère grotesque de l'argumentation (le fait que des jeunes de 18 ans passe le bac « éparpille l'attention » jusqu'aux enfants de maternelle !) masque mal les enjeux réels. C'est au moins depuis le projet Devaquet – échec cuisant de la bourgeoisie et du gouvernement Chirac en 86 – que celle-ci veut en finir avec le bac comme premier diplôme universitaire et instaurer une sélection à l'entrée des universités, l'autonomie de celle-ci n'étant complète que lorsque chacune d'entre elles recrute selon ses propres critères. Le « bac maison » ne sera plus le bac. Mais c'est justement le but ! Et dans cette optique, la liquidation du bac professionnel, désormais intégralement en unités capitalisables constitue un point d'appui décisif pour le gouvernement.

Faire sauter le verrou décisif : le statut des enseignants du primaire comme du secondaire

- Lycées et collèges : feu sur les décrets de 50

Mais rien de tout cela n'est possible tant que le statut dans le primaire comme dans le secondaire n'a pas imploré. C'est ce qu'avoue en toute franchise le rapport parlementaire lorsqu'il dit au sujet de l'enseignement secondaire : « ... le poids des heures obligatoires, imposé par les arrêtés ministériels fixant les programmes nationaux dans chaque discipline, et la définition hebdomadaire du service des enseignants limitent fortement les possibilités d'adaptation locale en fonction des besoins des élèves ». Il faut dit le rapport, « en finir avec la logique hebdomadaire » avec cette « définition du service des professeurs du second degré (qui) n'a pas évolué depuis soixante ans, 1950... ». « Il serait plus judicieux de lier la clarification des obligations de services des enseignants à la définition d'un temps de présence de ces personnels dans l'établissement, dont toutes les missions, et non plus seulement le « faire cours », seraient ainsi reconnues.»

La fin de la monovalence, des obligations de service définies localement et intégrant les tâches les plus variées, le prof taillable et corvéable à merci, présent 35 heures par semaine dans l'établissement : voilà le but, déjà présent dans les différents rapports sur la réforme du collège qui prévoit aussi la possibilité que l'enseignant fasse une partie du service dans le primaire et une partie en collège : c'est la déqualification généralisée !

- un nouveau statut des directeurs d'école primaire... au nom des « rythmes scolaires »

Les « rythmes scolaires » ont bon dos puisque le rapport réussit même à justifier en leur nom le soutien au projet du gouvernement de faire des directeurs d'école des fonctionnaires d'autorité : *« une réforme des rythmes de vie scolaire ne saurait s'arrêter à une nouvelle répartition des horaires et des jours d'enseignement, mais devrait conduire à transformer la pédagogie et le fonctionnement de l'école. D'une part, le travail des enseignants du premier degré devrait être redéfini. D'autre part, l'école – dépourvue de toute personnalité morale – et son directeur – qui n'est qu'un enseignant parmi les autres, dont l'autorité sur ses collègues est purement fonctionnelle – devraient voir leur statut évoluer. »*

D'ores et déjà, Chatel a annoncé que dans 2000 établissements à la rentrée prochaine, les enseignants seront recrutés localement sur la base de leur « adhésion au projet d'établissement ». C'est la fin du barème national des mutations contrôlé par les commissions paritaires. Et dans les LP, la notation pédagogique par l'Inspection est supprimée au profit de l'évaluation par le chef d'établissement

Patrons, élus locaux, responsable d'associations de parents d'élèves doivent devenir les donneurs d'ordre des enseignants

Le fait que le rapport parlementaire fasse sienne les conclusions du rapport Reiss sur les directeurs d'école n'est pas un hasard. Car le leitmotiv de ce dernier rapport est qu'il faut rétablir l'antique soumission – antérieure aux lois Ferry- de l'instituteur aux féodalités locales. Au devoir de l'enseignant de traiter le programme national sous le contrôle de l'autorité pédagogique, on substitue le « *contrat éducatif* » sous la houlette des élus locaux et des associations de parents. De la même manière, il faut faire rentrer massivement les patrons à l'école, soumettre celle-ci à leurs exigences : *« Cette politique devrait être élargie au monde économique, afin que, dans les activités diversifiées proposées l'après-midi, la découverte des métiers et du monde professionnel y figure en bonne place... »* Et dans la foulée le représentant patronale auditionné exige : *« la « découverte professionnelle » en classe de troisième devrait être non plus une option, dont la version de six heures est le plus souvent « réservée » aux élèves les plus fragiles, mais un module généralisé à tous les élèves, cette mesure permettant ainsi de rapprocher l'entreprise de l'école.*

Dépecer l'Éducation nationale ; « externaliser » des fonctions attachées jusqu'alors à l'enseignement public

Mais les plans du gouvernement vont plus loin. Laissons parler Odile Quintin, coprésidente du Comité de pilotage :

« ...un temps scolaire « plus ouvert », devrait « pousser » l'Éducation nationale à conclure des partenariats « systématiques » avec les ministères – Culture, Jeunesse et Sports – pouvant concourir au développement d'activités de découverte, ainsi qu'avec les collectivités territoriales. » Voilà qui éclaire l' « expérimentation » engagée dans plus de 100 établissements : « cours le matin, sport l'après midi ». Substituer à l'EPS assurée par des enseignants sous statut, du « sport » assuré par des animateurs relevant des collectivités territoriales ou associations diverses. Idem pour l'enseignement des Arts (arts plastiques, musique). Et au-delà, ouvrir au capital de nouveaux champs à la réalisation du profit. On ferme les écoles maternelles ; on ouvre les jardins d'éveil payants. On diminue les cours ; mais prolifèrent les boîtes privées de « soutien scolaire » ; on liquide la formation des maîtres dans les IUFM ; et se créent des boîtes privées de « formation » des enseignants. Rien ne doit échapper à la rapacité des capitalistes !

Il faut imposer aux dirigeants de la FSU, du SNES, du SNUIPP, du SNEP qu'ils cessent de participer à la concertation, de courir au devant des desiderata du gouvernement

Nous l'avons indiqué : le rapport parlementaire a fait l'objet à l'Assemblée Nationale d'un consensus total : corédigé par un député UMP et un député du PS avec l'appréciation laudative du représentant du PCF ! Mais quid des dirigeants syndicaux ?

Quelle serait leur responsabilité s'ils portaient de la défense de l'Enseignement Public et des personnels ? Dénoncer cette opération, en commençant par montrer méthodiquement qu'il ne s'agit en réalité pas du tout de rythmes scolaires. Se prononcer pour la défense inconditionnelle des statuts, du bac, de l'école maternelle, des programmes et horaires nationaux !

- Déjà des mois de concertation

Que font ils ? Rien de tout cela. La direction du SNUIPP voit dans l'opération ... un recul du gouvernement par rapport à la réforme Darcos du primaire ! La direction du SNES, elle, certes déclare que le débat est « piégé », et même - de manière confidentielle- écrit : *« Où cette façon de poser le débat par le ministère peut-elle mener sinon aux conclusions suivantes ? :*

- il faut diminuer le nombre d'heures de cours hebdomadaires

- il faut concentrer les cours obligatoires sur les fondamentaux pour que les élèves réussissent mieux
- il faut diminuer les vacances d'été et/ou introduire un zonage des grandes vacances

On peut sans doute craindre, qu'au passage, le ministère tentera de récupérer des moyens supplémentaires pour atteindre le nombre de suppressions de postes prévues. »

Pour conclure quoi ? A se précipiter dans le « piège » ! A un vibrant appel aux enseignants à « contribuer au débat » sur le site ministériel ouvert à cet effet ; à la participation dans toutes les académies aux « tables rondes » convoquées !

- L'appel de Bobigny : que Sarkozy Fillon mettent en place leur politique sans tarder !

Mais il y a mieux : tous les dirigeants syndicaux (à l'exception de FO) ont signé l'appel de Bobigny : « *Nous lançons cet appel à la Nation et à ses responsables politiques (donc à Sarkozy – Fillon Ndlr) pour un grand débat national... pour l'enfance et la jeunesse* ». Cherchez bien dans cet appel de 14 pages : pas un mot des suppressions de postes, pas un mot condamnant les contre-réformes du gouvernement depuis 2007 ! Sont tabous dans cet appel les mots : instruction, programmes et diplômes nationaux, statuts, enseignement public. Par contre, on y préconise la « coéducation »... mobilisant « tous les acteurs du monde économique ». Aux programmes nationaux, on oppose « les projets éducatifs de territoire ». A la défense de l'enseignement professionnel et technique public, le « service public de formation professionnelle, unifié dans ses objectifs d'accès, mais diversifié et partenarial dans ses modalités d'exercice », c'est-à-dire rien d'autre que la mise en œuvre accélérée des lycées de métiers mettant à la disposition du patronat et des CFA les infrastructures des LP et Lycées Techniques. Du reste le texte se réclame de l'« alternance » et de l'apprentissage dont il demande simplement un illusoire « encadrement législatif ». Il demande lui aussi « la redéfinition des services des enseignants ». Il se réclame hypocritement de la défense des écoles maternelles : mais c'est pour mieux demander « la transition avec les autres structures de la petite enfance, assurée notamment par des classes passerelles associant des professionnels de la petite enfance, des collectivités locales et de l'éducation nationale » : c'est un copié collé de la demande du comité ministériel qui demande (voir plus haut) que les enseignants ne soient plus 24 heures par semaine devant les enfants en maternelle.

Du reste, il suffit de dire que sous réserve d'un « cadre national » - ce que le gouvernement ne refusera pas surtout si c'est un cadre vide ! – l'appel de Bobigny exige...que les premières décisions de la conférence nationale sur les rythmes scolaires entrent en vigueur sans délai ! Citation : « *la conférence nationale sur les rythmes scolaires, convoquée par le Ministère à l'initiative de partenaires des Assises doit commencer par acter ce cadre national pour ne pas reporter les premières décisions* »

- Des premiers éléments de résistance des enseignants, des syndiqués à cette politique de collaboration des dirigeants : il faut partout combattre pour les renforcer

Tout montre pourtant que les enseignants, les syndiqués ne sont pas disposés à accepter sans réagir l'orientation des directions syndicales qui, si elle n'était pas rapidement inversée, ne pourrait conduire qu'au même désastre pour les personnels que celui qu'elle a donné sur la formation des maîtres ou les retraites.

C'est ce que montre l'appel unanime de la CA du SNES de l'Académie de Nancy Metz qui se conclut ainsi :

« En conséquence, la CA académique du SNES de Nancy-Metz s'adresse à la direction nationale et lui demande de :

- **dénoncer ce rapport et d'exiger qu'il soit retiré ou jeté au placard**
- **de boycotter toute concertation sur ce rapport**
- **de refuser toute casse des statuts et pas supplémentaire vers l'autonomie des établissements. »**

C'est sur cette orientation que le courant Front Unique invite à s'organiser et à combattre !

Je souhaite m'abonner à la **Lettre de liaison**

Nom:.....Prénom :.....

Adresse:.....

Joindre un chèque de 10 euros pour un an d'abonnement à l'ordre de « Front Unique » et envoyer à l'adresse suivante: Front Unique, 46, rue de Trémonteix, 63100 Clermont-Fd.

www.frontunique.com

email : mel@frontunique.com